

Un patrimoine vivant depuis 1200 ans

Si l'on devait choisir une date de naissance pour le français, ce serait sans doute le 14 février 842, les serments de Strasbourg étant la première trace écrite de notre langue. **PAR CHARLES GIOL**

v^e siècle

Le gaulois cesse d'être parlé en Gaule

Après la conquête romaine de la Gaule, au I^{er} siècle av. J.-C., le latin, devenu la langue de l'écrit et de l'administration, s'est aussi répandu à l'oral sous la forme du latin vulgaire (au sens de « populaire »), une version simplifiée du latin classique. L'emploi oral du gaulois (qui, par tradition, n'était pas une langue écrite) ne cesse dès lors de se restreindre, jusqu'à son extinction à la fin de l'Empire romain.



PHOTO JOSSE/BRIDGEMAN IMAGES

486-507

Clovis et les Francs adoptent le latin

Contrairement aux Romains, les conquérants francs n'imposent pas aux habitants de la Gaule leur langue, le francique, une langue germanique. Ils adoptent le latin, dont le prestige est notamment dû au fait qu'il est devenu en Occident la langue de la liturgie chrétienne, une religion à laquelle les Francs se convertissent à la suite de Clovis. Le francique, qui continue à être utilisé au sein de

l'aristocratie, va toutefois influencer, sur le plan de la phonétique et de la syntaxe, l'évolution du latin parlé en Gaule à partir du VI^e siècle.

VIII^e-IX^e siècles

Résurrection du latin classique

La « renaissance carolingienne », lancée sous le règne de Charlemagne, se traduit par une renaissance de la culture et de l'enseignement. Dans les « écoles », les élèves apprennent le latin classique, qui avait été délaissé pendant plusieurs siècles. Langue de l'Église, le latin sera aussi en France, jusqu'au XVIII^e siècle, celle de l'enseignement et de la culture.

842

Serments de Strasbourg, ou l'acte de naissance du français

À Strasbourg, le 14 février 842, Charles le Chauve et Louis le Germanique, petits-fils de Charlemagne, se prêtent serment d'assistance mutuelle contre leur frère Lothaire, en présence de leurs suites et de leurs troupes respectives. Si Charles prête serment en langue tudesque, l'ancêtre de l'allemand, pour être compris des soldats de Louis, ce dernier, pour être compris des soldats de Charles, s'exprime en *romana lingua* (« langue romane »). Parvenu jusqu'à nous, le texte de ce serment est l'attestation la plus ancienne de



KHARBINE TAPABOR

la langue qu'on appellera bientôt le « français » ou « langue d'oïl ». Issue de la transformation du latin oral, qui n'a cessé d'évoluer, en se simplifiant, depuis la fin de l'Empire romain, cette langue est parlée dans le nord du royaume de Charles le Chauve, la France occidentale, future France. Au sud, on parle la langue d'oc, plus proche du latin. Les langues d'oïl et d'oc ne sont pas homogènes : elles se divisent en de nombreux dialectes régionaux, qui se distinguent par leur prononciation et leur vocabulaire.

1066

La langue d'oïl traverse la Manche

En s'emparant de l'Angleterre à la faveur de sa victoire à Hastings, Guillaume le Conquérant y importe sa langue, le normand, l'un des dialectes de la langue d'oïl. Elle sera, en Angleterre, la langue de l'aristocratie, des marchands, de l'Église et du droit jusqu'au XIV^e siècle.

XII^e-XIII^e siècles

Âge d'or des troubadours et des trouvères

Ces poètes rédigent en langue d'oïl (pour les trouvères) et en langue d'oc (pour les troubadours) des chansons de geste : ces longs récits en vers, qui relatent les exploits guerriers de chevaliers des siècles passés, sont destinés à être chantés en public, dans des cours aristocratiques.



NPL/OPALE PHOTO

XII^e siècle

Naissance du roman

Ce genre littéraire, dont le nom est issu du fait qu'il est rédigé en langue romane, c'est-à-dire en français et non en latin, développe le thème de l'amour courtois en s'inspirant principalement de la légende du roi Arthur. Également destiné à être lu individuellement, et non plus seulement récité devant un public, comme la chanson de geste, le roman voit émerger des auteurs signant leurs textes, comme Chrétien de Troyes (v. 1130-v. 1190). À partir du XIII^e siècle, les romans, d'abord rédigés en vers, le sont de plus en plus en prose.

1539

Ordonnance de Villers-Cotterêts

Le français devient la langue officielle du royaume. Ce texte édicté par François I^{er} en août 1539 impose le français, la langue de la cour royale et des élites du nord de la France, comme langue du droit, à la place du latin, « afin que les arretz soient clers et entendibles [sic] ». Signée par le roi au château de Villers-Cotterêts (dans l'Aisne), l'ordonnance couronne la politique

royale de centralisation linguistique entreprise à la fin du Moyen Âge : à partir du XIII^e siècle, l'affirmation du pouvoir de la dynastie capétienne s'accompagne d'une promotion de l'emploi du « français », c'est-à-dire du dialecte de langue d'oïl parlé à Paris, dans la justice et l'administration. Les articles 110 et 111, qui imposent de « prononcer et expédier tous actes [de justice] en langage maternel francoys », sont toujours en vigueur, ce qui fait de l'ordonnance de Villers-Cotterêts le plus ancien texte de loi encore appliqué en France.

1539

Premier dictionnaire de la langue française

Rédigé par l'imprimeur Robert Estienne, il contient 9 000 entrées, dont les définitions sont rédigées en latin. Les premiers dictionnaires français unilingues n'apparaîtront qu'à la fin du XVII^e siècle.

1635

Richelieu crée l'Académie française

Les 40 membres élus à vie de cette institution ont pour mission de « travailler [...] à donner des règles certaines à notre langue et à la rendre pure, éloquente et capable de traiter les arts et les sciences ». Chargée de rédiger un dictionnaire, l'Académie n'en livrera la première édition qu'en 1694 – « Voicy un ouvrage attendu depuis longtemps ! » s'exclame alors Louis XIV. Cette entreprise de normalisation de la langue française couronne les efforts



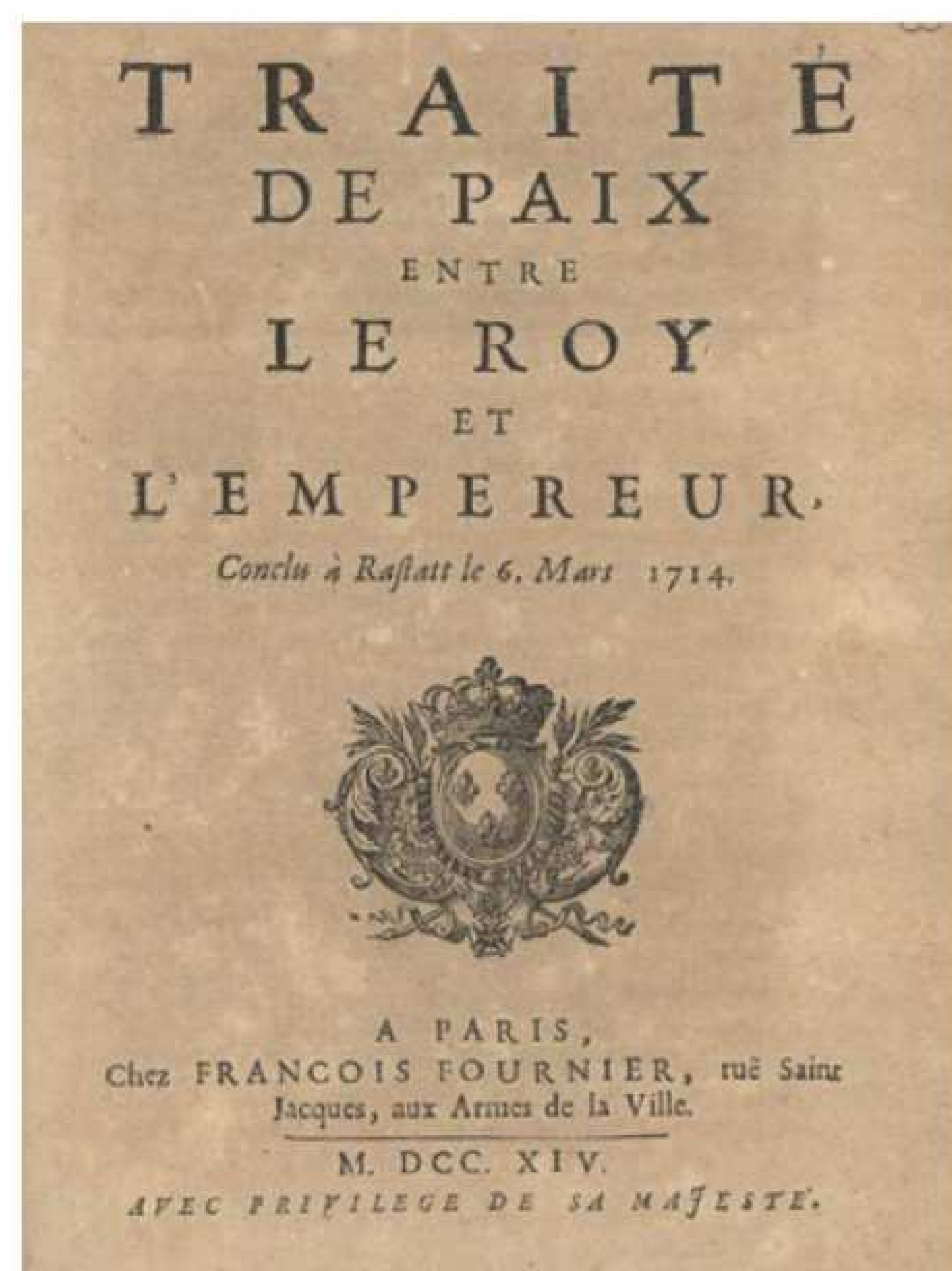
STEFANO BIANCHETTI/BRIDGEMAN IMAGES

de nombreux hommes de lettres qui, depuis le siècle précédent, se sont attachés à enrichir le français pour en faire une langue élégante et littéraire : ce fut notamment au XVI^e siècle le cas de Ronsard et Du Bellay.

1637

Descartes rédige en français son *Discours de la méthode*

À une époque où la philosophie s'enseigne et s'écrit exclusivement en latin, il fait ce choix pour que « tout le monde [le] comprenne, depuis les plus subtils jusqu'aux femmes ». N'étant pas admises dans les écoles et les universités, les femmes ne parlaient en effet pas le latin.



8

1713-1714

Le français s'impose comme la langue de la diplomatie

avec les traités d'Utrecht et de Rastatt, qui mettent fin à la guerre de la Succession d'Espagne entre la France de Louis XIV et de nombreuses puissances européennes. Dès lors, tous les traités internationaux seront écrits en français, ainsi que la correspondance officielle entre pays occidentaux. En 1919, Britanniques et Américains insistent pour que le traité de Versailles (fin de la Première Guerre mondiale) soit aussi rédigé en anglais : sa présence • • •

- • • dans les échanges diplomatiques ne cessera dès lors de se renforcer. Si, durant l'entre-deux-guerres, le français domine encore les débats au sein de la Société des Nations, qui siège à Genève, l'anglais est depuis 1945 la langue la plus couramment employée à l'ONU, dont le siège est à New York.

1762

La faculté des arts de Paris
recommande l'usage du français dans
l'enseignement, au détriment du latin.

1794

Le Comité de salut public entend interdire les « dialectes »

Dans sa circulaire du 28 prairial an II (16 juin 1794), l'organe révolutionnaire dominé par Robespierre stipule : « Dans une République une et indivisible, la langue doit être une. C'est un fédéralisme que la variété des dialectes ; il faut le briser entièrement. » Sous la Révolution, trois quarts des Français ne parlent pas le français mais des dialectes d'oïl et d'oc, breton, basque, catalan, flamand ou alsacien.

1796

Mort de Catherine II de Russie, qui laisse des Mémoires inachevés rédigés en français

La tsarine, qui parlait parfaitement le français, correspondait avec Voltaire et conversait avec Diderot, qu'elle invita à Saint-Pétersbourg. Au cours du XVIII^e siècle, le français s'est imposé dans toute l'Europe comme une langue prisée des élites politiques et culturelles, notamment à la faveur du succès rencontré par l'*Encyclopédie* de Diderot et d'Alembert (1751-1772).

1829

Publication du premier lexique de l'argot

Il est le fait de Vidocq, un ex-bagnard devenu le chef de la brigade de sûreté à la préfecture de police de Paris.

1854

Retour en grâce de l'occitan

Les félibres, un groupe d'écrivains provençaux admirateurs des poèmes médiévaux des troubadours, créent le Félibrige, une association visant à sauvegarder et promouvoir l'occitan, dont Frédéric Mistral, prix Nobel de littérature en 1904, est le fer de lance.

1882

Loi Ferry, qui rend l'enseignement primaire obligatoire

Dans de nombreuses régions, la langue maternelle n'est pas le français. Or, dans l'école de la III^e République, il est interdit aux élèves d'employer en classe des langues régionales et autres patois. Ceux qui le font se voient souvent contraints, en guise de punition, de porter un objet appelé «symbole», ardoise, sabot ou simple bout de bois, dont ils ne peuvent se débarrasser qu'en le transmettant



à un camarade surpris à son tour à parler sa langue maternelle. À partir de la fin du XIX^e siècle, l'école joue ainsi un rôle décisif dans la diffusion de la langue française sur le territoire national, secondée par le service militaire, le brassage des populations au cours de la Grande Guerre et le développement de la radio.



COLLECTION N°111BINE-1AFADUR

Vers 1900

Le patois avant le français

Plus de la moitié des Français n'ont pas pour langue maternelle le français, mais un patois ou une langue régionale. Cette proportion diminue vite à partir de l'entre-deux-guerres.

1940

70 millions d'habitants dans l'Empire colonial français

Si tous ne parlent pas le français,
celui-ci est la langue officielle de
l'administration coloniale.

1951

Loi Deixonne

Elle autorise l'enseignement à l'école
de certaines langues régionales
(basque, breton, catalan et alsacien).

1970

Création de l'Agence de coopération culturelle et technique

Cette institution deviendra, en 2005, l'Organisation internationale de la francophonie.

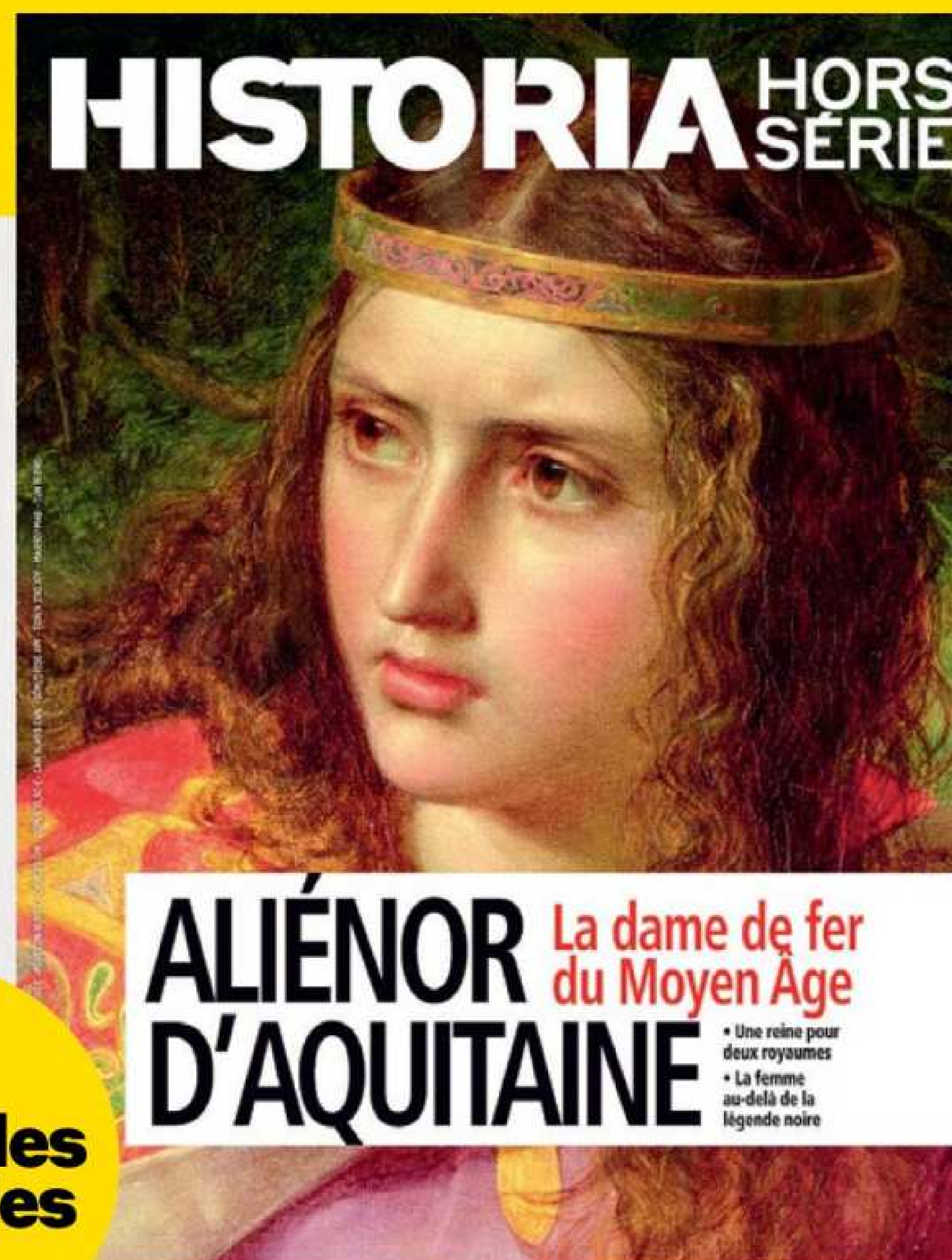
2022

Plus de 300 millions de locuteurs francophones dans le monde

Cela fait du français la cinquième langue la plus parlée sur la planète. **H**

Abonnez-vous à HISTORIA

Près de 30% de réduction!



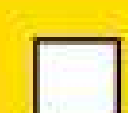
Nouvelles formules

BULLETIN D'ABONNEMENT

À renvoyer sous enveloppe affranchie à : Historia - Service Abonnements
45 avenue du Général Leclerc 60643 CHANTILLY Cedex

1 Je choisis la formule d'abonnement de mon choix

(Je coche la case correspondante)



OFFRE PREMIUM
1 an (11 numéros)
+ 4 HORS-SÉRIES
pour 84 € au lieu de 116,50 €*

-28%



OFFRE ESSENTIELLE
1 an (11 numéros)
pour 59 € au lieu de 76,90 €*

-23%

2 Que je souscrive cet abonnement pour moi ou une personne de mon choix, j'indique mes coordonnées

☐ Mme ☐ M. Nom

Prénom

Adresse

CP Ville

Tél.

Pour ne rien rater de l'actualité d'Historia, merci de renseigner l'email du bénéficiaire de l'abonnement :

Email

3 J'offre cet abonnement à

☐ Mme ☐ M. Nom

Prénom

Adresse

CP Ville

Tél.

4 Je règle par :

- ☐ CHÈQUE BANCAIRE À L'ORDRE D'HISTORIA
- ☐ CARTE BANCAIRE en contactant le service clients au
01 55 56 70 56 du lundi au vendredi de 9h à 18h.

*Vous pouvez acquérir séparément chacun des numéros d'Historia au prix unitaire de 6€90, le numéro double au prix unitaire de 7€90 et les numéros d'Historia Grand Angle au prix unitaire de 9€90. Offre valable en France métropolitaine dans la limite des stocks disponibles. Service abonnements : 01 55 56 70 56. Email : serviceclients@historia.fr. Offre valable jusqu'au 01/05/2024. *par rapport au prix de vente au numéro. En souscrivant à cette offre d'abonnement, vous acceptez nos conditions générales de vente disponibles sur le site <https://www.historia.fr/cgv>. Historia, géré par la SFPA et intégré au Groupe Les Échos, et en sa qualité de responsable de traitement, traite les données recueillies ci-dessus à des fins de gestion de votre commande et de votre abonnement via votre compte client. Les données indispensables pour remplir les finalités décrites sont signalées ci-dessus. Conformément à la réglementation en vigueur, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, de limitation, de suppression et de portabilité de vos données. Pour exercer vos droits et/ou obtenir plus d'informations sur notre politique de confidentialité, vous pouvez vous adresser à : DPO Historia 10 boulevard de grenelle - 75015 Paris ou à l'adresse électronique DPO dpo@lesechosleparisien.fr. Si vous ne souhaitez pas recevoir d'emails de notre part proposant des offres commerciales pour nos produits ou services analogues, merci de cocher cette case ☐. Si vous souhaitez recevoir les offres du groupe Les Échos - Le Parisien par email, merci de cocher cette case ☐. Si vous souhaitez recevoir les offres des partenaires du groupe Les Échos - Le Parisien par email, merci de cocher cette case ☐. Si vous ne souhaitez pas recevoir d'offres commerciales par téléphone et/ou courrier postal Historia, vous pouvez contacter le Service Clients par email à serviceclients@historia.fr ou par courrier à : Historia - Service Relations Abonnés - 45 Avenue du Général Leclerc - 60643 Chantilly Cedex